

Ingersheim, 8 janvier 2021

Le Proviseur
Aux
Parents d'élèves

Couvre-feu à compter du 10 Janvier 2021 DISPOSITIONS SANITAIRES

Conformément aux nouvelles dispositions sanitaires, le département du Haut-Rhin est concerné par le couvre-feu avancé à **18 h 00 à partir du 10 janvier 2021**.

Cette évolution n'a pas d'impact direct sur le fonctionnement des écoles, des collèges, des lycées et des transports scolaires ; ce qui signifie que notre établissement continue son activité, jusqu'à nouvel ordre, selon les mesures rappelées dans la lettre aux parents de Noël (collège et lycée).

Les déplacements à l'école, au collège, au lycée, ou tout autre lieu de formation sont couverts par le motif « activité professionnelle, enseignement et formation » et soumis à la présentation d'une dérogation.

Attestations qui font foi

- **Pour les élèves** : le carnet de correspondance ou le livret du lycéen
- **Pour les élèves en stage** : une attestation spécifique disponible sur le site du gouvernement (jointe) ou sur l'application stop anti-covid
- **Pour les parents d'élèves** : l'attestation de déplacement disponible sur le site du gouvernement (jointe) ou sur l'application stop anti-covid

Ces mesures ont été décidées par le gouvernement pour renforcer les dispositifs et continuer de faire face à la crise sanitaire ; il convient en conséquence d'appliquer et de faire appliquer **strictement** les gestes barrière, rappelés dans les différents protocoles (voir annexe jointe).

En votre qualité de partenaire d'une Ecole de la Confiance, nous comptons sur votre relais éducatif pour garantir à vos enfants l'accès à la formation et aux apprentissages.

Isabelle MARTIN
Proviseure